



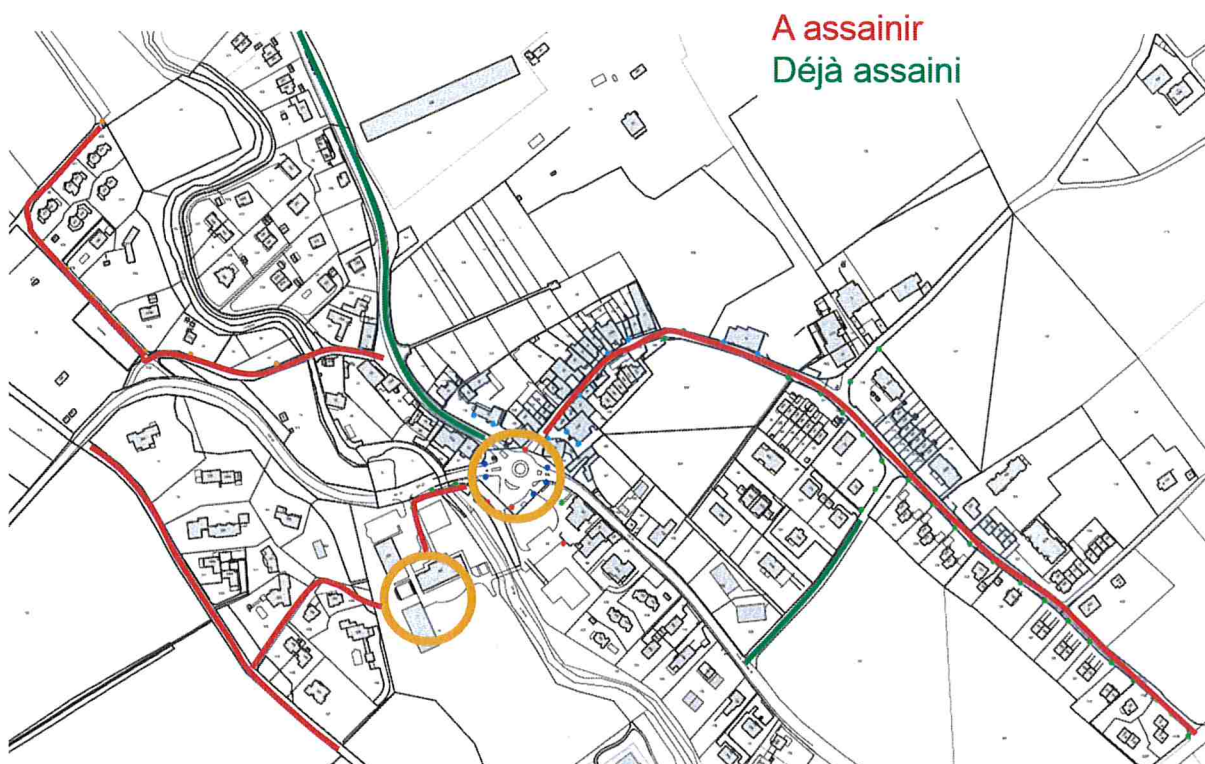
PRÉAVIS MUNICIPAL N° 04 / 2019 - 2020 AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VICH

Demande de crédit de CHF 200'000 TTC pour l'assainissement de l'éclairage public  
des routes communales

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### 1. Introduction

A la suite du renouvellement de l'éclairage des routes cantonales de l'Etraz, de Gland, de Begnins et du chemin Bonmont, nous envisageons de renouveler l'éclairage vétuste et obsolète des voies communales, à savoir : la Grand-Rue, la Rue de la Duda, la route de Luins, la Place Marcel-Poncet, le chemin du Petit-Pont, le chemin du Mollard, le chemin de la Bassire, le chemin du Pasteur, indiqués en rouge sur le plan ci-dessous :



## 2. Motivations - objectifs

Les lanternes sur l'axe Grand'Rue - Dude type Montmartre datent de 30 ans. Elles sont largement attaquées par la rouille et leur stabilité n'est plus garantie.



Les luminaires de l'axe Petit-Pont - Mollard datent eux de 20 ans et l'usure du temps commence à se faire sentir. Certains doivent obligatoirement être remplacés.



Partant de ce constat, nous avons mandaté la SEIC en tant qu'ingénieur-conseil pour nous faire des propositions d'assainissement et d'optimisation tenant compte de nos objectifs, à savoir :

1. Assurer la sécurité des déplacements nocturnes des usagers vulnérables
2. Garantir un sentiment général de sécurité
3. Préserver la qualité de vie des riverains
4. Limiter l'impact sur l'environnement naturel
5. Optimiser les coûts

### **3. Phase tests**

La densité des points lumineux étant souvent considérée comme excessive, avant de décider s'il fallait renouveler l'entier du parc de luminaires ou si l'on pouvait se contenter de n'en remplacer qu'une partie, en supprimant simplement l'autre partie, nous avons testé arbitrairement l'extinction d'environ un luminaire sur deux.

Le test encore en cours ne donne pas de bons résultats. En cas de panne d'une lampe, par exemple, il se crée de grands espaces sombres qui ne permettent pas un déplacement en sécurité des piétons.

Nous avons donc demandé à notre ingénieur de conserver les points d'éclairage pour garantir le respect des objectifs 1 et 2 de sécurité et de nous proposer un équipement satisfaisant aux objectifs 3 et 4 environnementaux. Seuls quelques points lumineux inutiles pourraient être supprimés.

En parallèle, il est testé de nouveaux luminaires avec LED qui nous donnent satisfaction.

### **4. Projet**

Nous proposons de remplacer les lampes actuelles à vapeur de sodium par des lampes de type LED. Cette technologie permet une grande économie d'énergie à niveau d'éclairage équivalent et aussi une grande souplesse d'exploitation.

En fonction des lieux et des heures, l'éclairage peut être diminué d'un certain pourcentage, voire éteint une partie de la nuit en fonction des besoins et des sensibilités locaux.

Comme modèle, des lanternes à LED ont été installées au passage piétons devant la Croix-Verte, sur la façade du bâtiment 10 Grand-Rue et sur le mât au 55 Rue de la Duda. Ces points d'éclairage ne dispersent pas la lumière mais au contraire la dirigent vers le bas en limitant l'éblouissement. Avec l'aide de paralume, quand il y a lieu, ils éviteront d'éclairer les intérieurs et préserveront l'intimité des jardins.

Aux passages piétons, l'éclairage renforcé sera maintenu conformément aux exigences de la sécurité routière.

## 5. Energie

Avec le remplacement des lampes de sodium par des lampes LED sur les routes cantonales traversant notre commune, la consommation d'électricité a passé de

60'000 kW/h en 2014 à  
45'000 kW/h en 2018.

Après assainissement total de notre éclairage, la consommation pourra passer à 25'000 kW/h selon les calculs de notre ingénieur.

De plus, si l'on abaisse le niveau d'éclairage de 50 % entre 23h00 et 5h00, par exemple, la consommation d'électricité pourrait ne pas dépasser 18'000 kW/h, soit une diminution de 2/3 par rapport à 2014.

## 6. Devis général

Le devis a été établi par la SEIC en tant qu'ingénieur-conseil pour le remplacement de l'ensemble des luminaires au sodium par une source lumineuse LED.

Sur la base du cahier des charges qui sera établi par la Municipalité, la SEIC, en tant que gestionnaire du réseau mandatée comme ingénieur-conseil, lancera un appel d'offres pour obtenir le meilleur rapport qualité/prix des fournisseurs.

A la suite, la SEIC établira une offre pour la pose et l'alimentation des points lumineux. S'il y a lieu, la SEIC sera mise en concurrence pour ce marché.

A) Prestations d'ingénieur	CHF	15'000.00
B) Eclairage		
- Fourniture de matériel		
soit : 32 lanternes neuves sur mâts		
12 lanternes suspendues		
5 lanternes pour passage piétons		
24 luminaires		
8 bornes (type Bonmont)		
38 mâts	CHF	115'000.00
- Travaux de génie civil	CHF	20'000.00
- Installation (pose, main d'œuvre)	CHF	30'000.00
C) TVA	CHF	20'000.00
Total du coût des travaux TTC	CHF	200'000.00

## 7. Financement

Le montant de ce préavis sera financé par la trésorerie courante.

## 8. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil général de Vich

- vu le préavis municipal N° 04 / 2019 - 2020
- ouï le rapport de la Commission des routes
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### décide

- d'accorder le crédit de CHF 200'000 TTC pour l'assainissement de l'éclairage public des routes communales
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 200'000 si nécessaire, montant inclus dans le plafond d'endettement
- d'accepter que cette dépense soit financée par la trésorerie courante
- d'amortir l'investissement par le fonds de réserve pour travaux.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 novembre 2019.

Le Syndic  
  
Michel Burnand

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



La Secrétaire  
  
Patricia Audétat

Routes, Municipal responsable : Jean Sommer